

DECISION

Décision relative à l'ouverture d'un concours externe sur titre pour le recrutement d'un Adjoint des Cadres Hospitaliers.

Le Directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr,

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs de l'établissement ;

Considérant la publication sur le site internet de l'ARS, en date du 30 mars 2026, déclarant la vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers à l'E.P.S.M.S. Ar Stêr ;

Considérant que cette publication n'a pas permis de pourvoir ce poste et qu'en conséquence, il peut être procédé à l'ouverture d'un concours sur titre.

DECIDE

Article 1 :

Un concours externe sur titre est ouvert en vue de pourvoir 1 poste vacant d'adjoint des cadres hospitaliers à l'E.P.S.M.S. Ar Stêr.

Les membres du corps des adjoints des cadres hospitaliers assurent l'instruction des affaires qui leur sont confiées et exercent des missions de gestion et d'administration dans les établissements et services où ils sont affectés.

Ils peuvent également se voir confier l'animation d'une équipe ou la coordination d'une ou plusieurs unités administratives.

Ils bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi propre aux fonctions qui leur sont confiées, dont l'organisation et le contenu sont fixés par arrêté du ministre chargé de la santé.

Article 2 :

Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.

Article 3 :

Les pièces constitutives du dossier de candidature sont les suivantes :

ESAT / UATP	ENTREPRISE ADAPTEE	SAVS	SESSAD DE L'EVEL	IME DE TRELEAU	IME DE KERPONT
LA VIEILLE RIVIERE	LA VIEILLE RIVIERE				
Rue René Cassin B.P. 199	8 rue d'Arsonval B.P. 199 LE SOURN	20 rue Albert De Mun B.P. 199	39 rue Constantin Le Priol	6 avenue des Cités Unies B.P. 199	200 rue Pierre Landais Z.I. de Kerpont
56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 150 BAUD	56 308 PONTIVY	56 850 CAUDAN
☎ 02.97.25.00.86	☎ 02.97.25.39.03	☎ 02.56.62.10.46	☎ 02.97.07.42.87	☎ 02.97.27.89.30	☎ 02.97.81.27.65

- Une copie des diplômes ou certificats, ouvrant droit à l'accès au concours, dont le candidat est titulaire ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae établi sur papier libre, éventuellement accompagné d'attestations d'emploi ;
- Le formulaire de demande d'admission au concours externe sur titre ;
- Une copie du livret de famille ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin 3).

Le formulaire de demande d'admission au concours est à retirer auprès du service des Ressources Humaines de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr.

Article 4 :

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces exigées, doivent être adressés par courrier ou remis en mains propres, à l'adresse suivante :

Service Direction des Ressources Humaines
E.P.S.M.S. Ar Stêr
Rue René Cassin - BP 199
56 308 PONTIVY Cedex

Les candidatures doivent être adressées (le cachet de la poste faisant foi) ou remises au plus tard le **22 juillet 2026**.

Tout dossier incomplet ou non correctement rempli ne pourra être examiné.

Article 5 :

Le concours comporte les épreuves suivantes :

- Un examen sur dossier des titres et de l'expérience professionnelle éventuelle des candidats ;
- Un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations et les aptitudes des candidats.

Au terme des épreuves, le jury établit, par ordre de mérite et dans la limite des postes offerts aux concours, la liste des candidats admis et le cas échéant la liste complémentaire (dans le cas où des vacances résultant de démissions, de défections ou de décès viendraient à se produire).

Article 6 :

La composition du jury et les dates d'audition des candidats seront fixées par décision du Directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr de Pontivy, chargé, en tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination, de l'organisation du concours externe sur titre.

ESAT / UATP	ENTREPRISE ADAPTEE	SAVS	SESSAD DE L'EVEL	IME DE TRELEAU	IME DE KERPONT
LA VIEILLE RIVIERE	LA VIEILLE RIVIERE				
Rue René Cassin	8 rue d'Arsonval	20 rue Albert De Mun	39 rue Constantin Le Priol	6 avenue des Cités Unies	200 rue Pierre Landais
B.P. 199	B.P. 199 LE SOURN	B.P. 199		B.P. 199	Z.I. de Kerpont
56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 308 PONTIVY	56 150 BAUD	56 308 PONTIVY	56 850 CAUDAN
☎ 02.97.25.00.86	☎ 02.97.25.39.03	☎ 02.56.62.10.46	☎ 02.97.07.42.87	☎ 02.97.27.89.30	☎ 02.97.81.27.65

Article 7 :

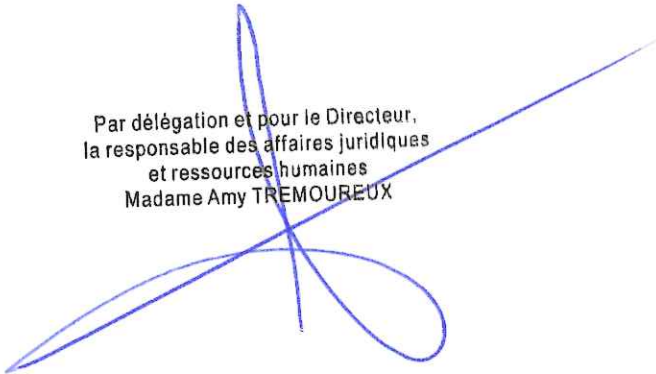
Un recours peut être formé contre la présente décision :

- Par voie administrative auprès du directeur de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr dans un délai de 2 mois à compter de la réception ou de la publication de la présente décision (recours gracieux),
- Par voie contentieuse auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réponse au recours administratif ou dans le même délai suivant la réception ou la publication de la présente décision (recours contentieux).

12/05/2026

Gaëtan LETHIEC
Directeur de l'E.P.S. la Vieille Rivière

Par délégation et pour le Directeur,
la responsable des affaires juridiques
et ressources humaines
Madame Amy TREMOUREUX



<i>ESAT / UATP</i>	<i>ENTREPRISE ADAPTEE</i>	<i>SAVS</i>	<i>SESSAD DE L'EVEL</i>	<i>IME DE TRELEAU</i>	<i>IME DE KERPONT</i>
LA VIEILLE RIVIERE	LA VIEILLE RIVIERE				
Rue René Cassin B.P. 199 56 308 PONTIVY ☎ 02.97.25.00.86	8 rue d'Arsonval B.P. 199 LE SOURN 56 308 PONTIVY ☎ 02.97.25.39.03	20 rue Albert De Mun B.P. 199 56 308 PONTIVY ☎ 02.56.62.10.46	39 rue Constantin Le Priol 56 150 BAUD ☎ 02.97.07.42.87	6 avenue des Cités Unies B.P. 199 56 308 PONTIVY ☎ 02.97.27.89.30	200 rue Pierre Landais Z.I. de Kerpont 56 850 CAUDAN ☎ 02.97.81.27.65